Initiales du PRÉFET
Initiales du SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 23 octobre 2013 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants : le représentant de Coteau-du-Lac, Mario Cadieux, la maire d'Hudson, Diane Piacente, le maire de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, la mairesse des Cèdres, Géraldine T. Quesnel, le maire des Coteaux, Réal Boisvert, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Marie-Claude Nichols, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Réal Brazeau, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Patricia Domingos, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, la maire de Saint-Zotique, Gaëtane Legault, la mairesse de Terrasse-Vaudreuil, Manon Trudel, le maire de Très-Saint-Rédempteur, Jean Lalonde, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon, et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents messieurs le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, et le directeur des ressources humaines et du développement social durable, Simon Bellemare, ainsi que madame la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay.

Est absent monsieur le maire de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

13-10-23-01 Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 35.

Proposition adoptée.

Madame Marie-Claude Nichols prend son siège à 19 h 38.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13-10-23-02 Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. ASSERMENTATION D'ÉLUS

Monsieur le préfet félicite madame Marie-Claude Nichols ainsi que messieurs Paul Herrbach, Daniel Beaupré, Jean Lalonde, Marc Roy, Jean-Pierre Daoust et Claude Pilon pour leur élection.

Le directeur général procède à leur assermentation.

4. REMISE DE SUBVENTIONS

Aucun sujet traité.

5. PROCÈS-VERBAUX

5.1. SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

5.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2013 : ADOPTION

13-10-23-03

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2013 tel que présenté.

Proposition adoptée.

6. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

7. RETOUR SUR LES REPRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PRÉFET

Monsieur le préfet informe les membres des activités de représentations et d'interventions depuis le dernier conseil en septembre :

19 septembre : Vernissage « En région de connaissance » au Centre Multisport
Vaudreuil-Dorion

20 septembre : Comité exécutif de la Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (CRÉ VHSL)
Salaberry-de-Valleyfield

21 septembre : Lancement du Pacte rural de Saint-Télesphore
Saint-Télesphore

23 septembre : Rencontre avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le parachèvement de l'autoroute 20
Pincourt

24 septembre : Lancement de la politique culturelle de la ville de Vaudreuil-Dorion
Vaudreuil-Dorion

26-28 septembre : Assises de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
Québec

2 octobre : Tournoi de golf du maire de Vaudreuil-Dorion
Vaudreuil-Dorion

9 octobre : Salon de l'emploi de Vaudreuil-Soulanges
Vaudreuil-Dorion

15 octobre : Séance de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud
Saint-Constant

Rencontre de la Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (CRÉ VHSL) pour le comité A-30, développement régional
Saint-Constant

16 octobre : Conférence de presse et cocktail - Ovations Vaudreuil-Soulanges
Coteau-du-Lac

20 octobre : Lancement de la nouvelle exposition permanente du Musée régional Vaudreuil-Soulanges

8. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

8.1. COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 19 SEPTEMBRE 2013

Madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-10-23-04 Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité consultatif agricole du 19 septembre 2013.

Proposition adoptée.

8.1.1. DEMANDE D'APPUI DE LA PART DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE DRAINAGE À SAINT-LAZARE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a déposé une demande, datée du 4 juillet 2013, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'obtenir une autorisation à une fin autre que l'agriculture pour une servitude de drainage souterrain et de non-construction sur une portion du lot numéro 3 502 944 située dans la ville de Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise un meilleur écoulement des eaux de la route 340 (route de la Cité-des-Jeunes);

CONSIDÉRANT QUE cette servitude ne limitera pas l'utilisation du lot à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé (SAR) et au document complémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif agricole à sa réunion du 19 septembre 2013;

POUR CES MOTIFS,

13-10-23-05 Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **d'appuyer** la demande du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une portion du lot numéro 3 502 944 située dans la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

8.2. COMITÉ SUR LA POLITIQUE DE LA RURALITÉ DU 2 OCTOBRE 2013

Madame Aline Guillotte, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-10-23-06 Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité sur la politique de la ruralité du 2 octobre 2013.

Proposition adoptée.

8.3. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU 3 OCTOBRE 2013

Monsieur Jean Lalonde, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-10-23-07 Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité des ressources humaines du 3 octobre 2013.

Proposition adoptée.

8.4. COMITÉ FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL DU 4 OCTOBRE 2013

Monsieur Yvon Bériault, président du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

8.5. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 7 OCTOBRE 2013

Monsieur Yvan Cardinal, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-10-23-08 Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité de sécurité publique du 7 octobre 2013.

Proposition adoptée.

8.6. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE DU 10 OCTOBRE 2013

Monsieur Réal Boisvert, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-10-23-09 Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité de sécurité incendie du 10 octobre 2013.

Proposition adoptée.

8.7. COMITÉ TERRITORIAL AVISEUR SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE DU 10 OCTOBRE 2013

Monsieur Robert Sauvé, président par intérim du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-10-23-10 Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité territorial aviseur sur la politique de développement social durable du 10 octobre 2013.

Proposition adoptée.

8.7.1. COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉGALITÉ ET COHÉSION (CDSÉC) DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT : NOMINATION

CONSIDÉRANT la demande de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent aux fins de nommer un commissaire pour la Commission Développement social, Égalité et Cohésion de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté et mis en œuvre la Politique de développement social durable;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement communautaire (CDC) de Vaudreuil-Soulanges est la seule CDC de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent à ne pas avoir de siège à la Commission Développement social, Égalité et Cohésion de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la structure de gouvernance de la Politique de développement social durable sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité « aviseur » territorial sur la Politique de développement social durable;

POUR CES MOTIFS,

13-10-23-11 Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **de nommer** madame Dominique Labelle, de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Vaudreuil-Soulanges, à titre de second commissaire pour la Commission Développement social, Égalité et Cohésion de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Proposition adoptée.

8.7.2. RÉSEAUX EMPLOI ENTREPRENEURSHIP – PROJET DE JUMELAGE INTERCULTUREL : APPUI

CONSIDÉRANT QUE Réseaux Emploi Entrepreneurship est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'intervenir dans les domaines de l'employabilité, de l'entrepreneuriat, des services aux employeurs et des services aux communautés culturelles et d'expression anglaise sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE cette mission cadre avec la Politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été développé en concertation avec les membres du comité en relations interculturelles de Vaudreuil-Soulanges, une table de concertation reconnue à même le modèle de gouvernance de la Politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par Réseaux Emploi Entrepreneurship cadre avec les six (6) objectifs prioritaires en développement social durable retenus par le conseil de la MRC en 2011;

CONSIDÉRANT QUE Réseaux Emploi Entrepreneurship demande à la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent un financement de quatre-vingt-deux-mille-six-cent-soixante-cinq dollars (82 665 $) pour le projet, pris à même les sommes du Fonds ATI 2011-2015;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Réseaux Emploi Entrepreneurship permettra de soutenir le développement de pratiques et de politiques soucieuses de renforcer l'accessibilité aux services pour les personnes vulnérables, en plus de recevoir les nouveaux arrivants à travers un processus d'accueil, de référence et d'intégration;

CONSIDÉRANT la recommandation positive émise sur le projet par le comité territorial « aviseur » sur la Politique de développement social durable du 10 octobre 2013;

POUR CES MOTIFS,

13-10-23-12

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'appuyer** Réseaux Emploi Entrepreneurship dans son projet de jumelage interculturel et **d'octroyer** la somme de deux-mille dollars (2 000 $) pour soutenir sa mise en œuvre.

Proposition adoptée.

8.7.3. CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI VAUDREUIL-SOULANGES – PROJET RÉUSSITE-EMPLOI : APPUI

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges (CJE-VS) a pour mission d'améliorer les conditions de vie des jeunes adultes de 16 à 35 ans de Vaudreuil-Soulanges en les soutenant dans leurs démarches vers l'emploi, un retour aux études ou un projet d'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE cette mission cadre avec la Politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges et que le CJE-VS est reconnu à même le modèle de gouvernance en développement social durable à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra à vingt (20) jeunes de notre région de vivre une expérience préparatoire à l'emploi en groupe, jumelée d'un accompagnement individuel personnalisé, et ce, pour leur permettre de mieux se connaître, d'identifier leurs talents, de découvrir des métiers qui leur conviennent et d'acquérir une expérience de travail significative leur permettant d'intégrer et de maintenir un emploi;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le CJE-VS répond à un besoin identifié dans le portrait de la réussite éducative et sociale de Vaudreuil-Soulanges en plus de cadrer avec les cinq (5) objectifs prioritaires identifiés en 2012 par le sous-comité de travail en réussite éducative et sociale de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec les six (6) objectifs prioritaires en développement social durable retenus par le conseil de la MRC en 2011;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du projet nécessite un financement dans le cadre du programme « Connexion compétences » de Service Canada;

CONSIDÉRANT la recommandation positive émise sur le projet par le comité territorial « aviseur » sur la Politique de développement social durable du 10 octobre 2013;

POUR CES MOTIFS,

13-10-23-13 Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'appuyer** le projet « Réussite-emploi » du Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

8.8. SOUS-COMITÉ DU COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU 10 OCTOBRE 2013

Monsieur Patrick Bousez, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-10-23-14 Il est proposé par monsieur **Réal Brazeau**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'adopter** le compte rendu du sous-comité du comité de diversification et de développement du 10 octobre 2013.

Proposition adoptée.

8.8.1. OCTROI DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

CONSIDÉRANT le plan de diversification et de développement de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les recommandations du sous-comité du comité de diversification et de développement suite à la rencontre du 10 octobre 2013;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) suite aux recommandations du sous-comité;

POUR CES MOTIFS,

13-10-23-15 Il est proposé par monsieur **Réal Brazeau**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'approuver** le projet suivant aux fins de subvention dans le cadre de la quatrième (4e) année du protocole de diversification et de développement du territoire hors Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, selon le montant indiqué et sous condition de recevoir le versement du MAMROT tel que défini dans le protocole :

	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	MONTANT OCTROYÉ ($)
1	**CLD Vaudreuil-Soulanges (fiduciaire)**	Création du siège social du *Comité 21 Québec* à Rigaud et lancement du *Comité 21 Vaudreuil-Soulanges*	25 000 $
TOTAL DES PROJETS ACCEPTÉS			**25 000 $**

Proposition adoptée.

8.9. COMITÉ DE SÉLECTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU CULTUREL, VOLET BOURSES 2013, DU 15 ET DU 21 OCTOBRE 2013

Madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

Madame Quesnel explique aux membres qu'ils devront choisir, par vote secret, deux (2) œuvres d'art de l'exposition présente dans la salle du conseil.

La directrice du greffe et du contentieux explique la méthode pour procéder au choix des deux (2) œuvres d'art. Le comptage des bulletins de vote est effectué par le directeur des ressources humaines et du développement social durable.

13-10-23-16 Il est proposé par madame **Marie-Claude Nichols**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** les comptes rendus du comité de sélection du programme de soutien aux initiatives du milieu culturel, volet bourses 2013, du 15 et du 21 octobre 2013;

d'acheter deux (2) œuvres d'art pour la collection permanente de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à même le poste budgétaire 02 70200 447, soit :

- une huile sur toile de Manon Labelle intitulée « *Au paradis du soleil* » au prix de mille-quatre-cents dollars (1 400 $);
- une acrylique de Claude Thivierge intitulée « *Cocooning* » au prix de deux-mille-six-cents dollars (2 600 $).

Proposition adoptée.

8.10. COMITÉ RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DU 16 OCTOBRE 2013

Madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-10-23-17 Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Réal Brazeau** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité régional d'aménagement et d'environnement du 16 octobre 2013.

Proposition adoptée.

8.10.1. AVIS D'INTERVENTION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (SAR) POUR LA RÉFECTION DU PONT MONSEIGNEUR-LANGLOIS

CONSIDÉRANT l'avis d'intervention en vertu de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme déposé le 21 juillet 2013 par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réfection du pont Monseigneur-Langlois;

CONSIDÉRANT les plans préliminaires acheminés le 23 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé (SAR) indique la nécessité de réaménager le pont Monseigneur-Langlois;

CONSIDÉRANT le fort achalandage du pont Monseigneur-Langlois;

CONSIDÉRANT QUE le pont présente des signes de détérioration;

Considérant QUE plusieurs sections du pont ont déjà été élargies entre 2002 et 2009;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) a indiqué son intention de compenser les superficies déboisées par le reboisement des talus avec des espèces similaires;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) a fait produire des plans préliminaires d'aménagement paysager en fonction des écosystèmes présents sur l'Île Liénard et que ceux-ci travaillent conjointement avec le ministère des Ressources naturelles (MRN) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) afin de déterminer les meilleures options de reboisements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité régional d'aménagement et d'environnement à sa réunion du 16 octobre 2013;

POUR CES MOTIFS,

13-10-23-18 Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Réal Brazeau** et résolu **de donner** un avis favorable au ministère des Transports du Québec pour la réfection du pont Monseigneur-Langlois.

Proposition adoptée.

8.10.2. DEMANDE DE RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR D'ÉCOULEMENT DES EAUX POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 2013-05-169 de la municipalité de Saint-Zotique demandant à la MRC et au Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER V-S) de réaliser un plan directeur d'écoulement des eaux provenant des terres agricoles et s'écoulant vers les canaux municipaux de Saint-Zotique aux fins de captage des sédiments dans un bassin de rétention;

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le COBAVER V-S élabore un plan directeur de l'eau pour la région de Vaudreuil-Soulanges et que ce plan sera déposé en 2014;

CONSIDÉRANT QUE le COBAVER V-S se propose de déposer une demande de subvention pour un projet de diagnostic des terres agricoles de la municipalité de Saint-Zotique et un soutien aux agriculteurs pour poser des actions;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité régional d'aménagement et d'environnement à sa réunion du 16 octobre 2013;

POUR CES MOTIFS,

13-10-23-19 Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Réal Brazeau** et résolu **d'attendre** le dépôt du plan directeur de l'eau du Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER V-S) pour l'ensemble de la région de Vaudreuil-Soulanges et **d'acheminer** la présente résolution à la Municipalité de Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

9. PÔLE INSTITUTIONNEL RÉGIONAL

9.1. STATUT DU DOSSIER

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA)

10.1. STATUT DU DOSSIER

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

11.1.1. ENTÉRINEMENT DES LISTES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

13-10-23-20 Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **d'adopter** la liste MRC 13-10-23.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 13-10-23, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

11.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES

Monsieur le directeur général dépose le rapport sur l'état des finances.

11.3. GREFFE ET LÉGISLATION

11.3.1. PRÉSIDENCE DU COMITÉ TERRITORIAL AVISEUR SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE : NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est responsable de la mise en œuvre de la politique de développement social durable sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la présidence du comité territorial aviseur sur la politique de développement social durable est vacante depuis février 2012 et que l'intérim est, depuis, assuré par le préfet de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le candidat à la présidence prend sa retraite de sa carrière politique le 4 novembre prochain;

CONSIDÉRANT l'intérêt et l'expérience du candidat à la présidence en matière de développement social durable;

POUR CES MOTIFS,

13-10-23-21 Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **de nommer** monsieur Réal Brazeau au titre de président du comité territorial aviseur sur la politique de développement social durable.

Proposition adoptée.

11.3.2. ENTRETIEN DU COURS D'EAU BAS-DE-LA-RIVIÈRE-SUD : ADJUDICATION

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-03-103 de la municipalité de Rigaud demandant l'entretien du cours d'eau Bas-de-la-Rivière-Sud et d'en assumer les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-06-26-15 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien du cours d'eau Bas-de-la-Rivière-Sud;

CONSIDÉRANT l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) reçu le 19 septembre 2013 en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet d'entretien et d'aménagement du cours d'eau Bas-de-la-Rivière-Sud;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 16 octobre 2013 suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 25 septembre pour le projet d'entretien du cours d'eau Bas-de-la-Rivière-Sud;

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la conformité du seul soumissionnaire;

POUR CES MOTIFS,

13-10-23-22 Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'adjuger** le contrat relatif aux travaux d'entretien du cours d'eau Bas-de-la-Rivière-Sud à la compagnie *Béton Laurier inc.* pour un montant total de vingt-et-un-mille-sept-cent-soixante-six dollars et cinquante-cinq cents (21 766,55 $) incluant les taxes applicables et **de facturer** à la Municipalité de Rigaud l'ensemble du coût des travaux.

Proposition adoptée.

11.3.3. ÉCOCENTRE DE LA MRC SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE RIGAUD : ADJUDICATION DE CONTRATS

11.3.3.1. SURVEILLANCE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 09-04-22-23, le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a retenu l'implantation de quatre (4) écocentres sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité régional d'aménagement et d'environnement du 4 septembre 2013 d'aller de l'avant avec la construction de l'écocentre de la MRC situé dans la municipalité de Rigaud;

CONSIDÉRANT la construction d'un écocentre de la MRC situé dans la municipalité de Rigaud;

VU l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation envoyé le 23 septembre 2013;

CONSIDÉRANT l'ouverture de deux (2) soumissions reçues le 18 octobre 2013;

CONSIDÉRANT la formation du comité de sélection par le directeur général en fonction de la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) soumissions étaient conformes et ont obtenu la note d'au moins soixante-dix (70) points;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions par les membres du comité de sélection qui recommande que le contrat relatif aux services professionnels d'ingénierie pour effectuer la surveillance des travaux de construction de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à Rigaud soit adjugé à la firme *CDGU inc.* ayant obtenu le premier rang;

CONSIDÉRANT l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 207-2 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 207 décrétant la réalisation de l'écocentre de Rigaud, d'une dépense et d'un emprunt d'un-million-trois-cent-soixante-neuf-mille-sept-cent-vingt dollars (1 369 720 $) afin d'augmenter la dépense et l'emprunt;

POUR CES MOTIFS,

13-10-23-23 Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adjuger** le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour effectuer la surveillance des travaux de construction de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à Rigaud à la firme *CDGU inc.* pour un montant de cinquante-six-mille-trois-cent-trente-sept dollars et soixante-quinze cents (56 337,75 $) incluant les taxes, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 207-2 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et, par la suite, **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

11.3.3.2. CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 09-04-22-23, le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a retenu l'implantation de quatre (4) écocentres sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité régional d'aménagement et d'environnement du 4 septembre 2013 d'aller de l'avant avec la construction de l'écocentre de la MRC situé dans la municipalité de Rigaud;

CONSIDÉRANT la construction d'un écocentre de la MRC situé dans la municipalité de Rigaud;

VU l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation envoyé le 23 septembre 2013;

CONSIDÉRANT l'ouverture de trois (3) soumissions reçues le 18 octobre 2013;

CONSIDÉRANT la formation du comité de sélection par le directeur général en fonction de la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) soumissions étaient conformes et ont obtenu la note d'au moins soixante-dix (70) points;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions par les membres du comité de sélection qui recommande que le contrat relatif aux services professionnels d'ingénierie pour effectuer le contrôle de la qualité des matériaux lors de la construction de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à Rigaud soit adjugé à la firme *Labo SM inc.* ayant obtenu le premier rang;

CONSIDÉRANT l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 207-2 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 207 décrétant la réalisation de l'écocentre de Rigaud, d'une dépense et d'un emprunt d'un-million-trois-cent-soixante-neuf-mille-sept-cent-vingt dollars (1 369 720 $) afin d'augmenter la dépense et l'emprunt;

POUR CES MOTIFS,

13-10-23-24

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adjuger** le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour effectuer le contrôle de la qualité des matériaux lors de la construction de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à Rigaud à la firme *Labo SM inc.* pour un montant de trente-deux-mille-trois-cent-soixante-cinq dollars et quarante-six cents (32 365,46 $) incluant les taxes, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 207-2 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et, par la suite, **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

11.3.3.3. CONSTRUCTION DE L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 09-04-22-23, le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a retenu l'implantation de quatre (4) écocentres sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité régional d'aménagement et d'environnement du 4 septembre 2013 d'aller de l'avant avec la construction de l'écocentre de la MRC situé dans la municipalité de Rigaud;

CONSIDÉRANT la construction d'un écocentre de la MRC situé dans la municipalité de Rigaud;

VU l'article 935 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 23 septembre 2013;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues le 18 octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise *Les Pavages Théorêt inc.*, conformément à l'analyse effectuée par la firme Genivar;

CONSIDÉRANT l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 207-2 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 207 décrétant la réalisation de l'écocentre de Rigaud,

d'une dépense et d'un emprunt d'un-million-trois-cent-soixante-neuf-mille-sept-cent-vingt dollars (1 369 720 $) afin d'augmenter la dépense et l'emprunt.

POUR CES MOTIFS,

13-10-23-25 Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adjuger** le contrat de construction de l'écocentre de la MRC situé dans la Municipalité de Rigaud à l'entreprise *Les Pavages Théorêt inc.* pour un montant de deux-millions-cent-quatre-vingt-quatorze-mille-quatre-cent-neuf dollars et vingt-trois cents (2 194 409,23 $) incluant les taxes, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 207-2 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et, par la suite, **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

11.3.4. ÉCOCENTRE DE LA MRC SITUÉ DANS LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC : OCTROI DE CONTRAT POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a retenu l'implantation de quatre (4) écocentres sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT l'acquisition éventuelle d'un terrain sur la rue de l'Acier à Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT l'autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis pour les travaux de construction de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à Coteau-du-Lac, résolution 13-06-26-09;

CONSIDÉRANT QUE l'étude géotechnique est nécessaire à la réalisation de l'appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement et d'environnement du 16 octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles sous le poste budgétaire 02 45400 446;

POUR CES MOTIFS,

13-10-23-26 Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'octroyer** à la firme *Groupe ABS* un contrat d'un montant forfaitaire pour les services professionnels d'ingénierie afin de réaliser l'étude géotechnique du terrain de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à Coteau-du-Lac pour un montant de douze-mille-trois-cent-cinquante dollars (12 350 $) plus les taxes applicables et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

11.3.5. RÈGLEMENT NUMÉRO 221 CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2014 DES DÉPENSES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS : AVIS DE MOTION

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur **Claude Pilon** qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « **Règlement numéro 221 concernant les modalités de l'établissement des quotes-parts 2014 des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de leur paiement par les municipalités** ».

11.3.6. ENTENTE AVEC LA FIRME K2 GEOSPATIAL POUR JMAP : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour les services d'hébergement et la diffusion des données géomatique via la solution JMap se termine le 31 octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est exclu du processus d'adjudication de contrat conformément à l'article 938, paragraphe 6 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT la demande d'une offre de services transmise à la firme K2 Geospatial au mois d'octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la solution JMap supporte toutes les données géomatiques de la MRC, des municipalités de la MRC et du gouvernement dans un même système d'information géographique;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue à la MRC en date du 11 octobre 2013;

CONSIDÉRANT les négociations avec la firme au cours du mois de septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 69000 452;

POUR CES MOTIFS,

13-10-23-27

Il est proposé par monsieur **Réal Brazeau**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **de conclure** une entente pour une période de trois (3) ans avec la firme *K2 Geospatial* pour les services d'hébergement et la diffusion des données géomatique via la solution JMap pour un montant de base annuel de vingt-cinq-mille-deux-cent-soixante-sept dollars (25 267 $) plus les taxes applicables ainsi que pour un montant annuel relatif à une banque d'heures pour le développement et les mises à jour de sept-mille-trois-cent-trente-quatre dollars (7 334 $) plus les taxes applicables et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer l'entente.

Proposition adoptée.

11.3.7. OFFRE DE SERVICES DE LA CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'entente de tarification en vigueur depuis le 13 mars 2008;

CONSIDÉRANT l'offre de services du 15 octobre 2013 déposée par la Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la MRC des services donnés par la Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT les solutions de financement additionnelles proposées par la Caisse Desjardins;

POUR CES MOTIFS,

13-10-23-28

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **de signer** l'offre de services d'une période de cinq (5) ans avec la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour les services de placement en épargne à terme et de services bancaires et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer l'offre de services.

Proposition adoptée.

11.3.8. ENBRIDGE : DEMANDE DE DOCUMENTS

Monsieur le directeur général dépose une demande adressée à *Enbridge Pipelines inc.* à l'effet de demander des documents.

Les membres du conseil remercient monsieur le directeur général pour l'excellente présentation qu'il a faite lors des auditions dans le cadre du dossier Enbridge.

12. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

13. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

14. SÉCURITÉ

14.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

14.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

14.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

15. COUR MUNICIPALE

15.1. NOMINATION D'UN NOUVEAU JUGE

La directrice du greffe et du contentieux fait part aux membres de la correspondance du ministère de la Justice annonçant la nomination d'un nouveau juge pour la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Gilles Chaloux, qui a commencé à siéger le 22 octobre dernier.

16. ENVIRONNEMENT

16.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

16.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

16.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

17. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

17.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

17.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

17.1.1.1. VILLE DE SAINT-LAZARE : RÈGLEMENTS NUMÉROS 915, 916 ET 917

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 915 de la ville de Saint-Lazare a pour objet la modification du Règlement du plan d'urbanisme révisé numéro 770 relativement à la limitation du nombre d'entrées charretières autorisé le long de la route de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 916 de la ville de Saint-Lazare a pour objet la modification du Règlement sur les PIIA numéro 776 relativement à la limitation du nombre d'entrées charretières autorisé le long de la route de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 917 de la ville de Saint-Lazare a pour objet la modification de la grille de spécifications de la zone C*-284 du Règlement de zonage numéro 771 afin d'indiquer une mention au nombre de locaux commerciaux autorisé par bâtiment;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 915, 916 et 917 de la ville de Saint-Lazare indiquant

leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

13-10-23-29 Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le conseil **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 915, 916 et 917 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

17.1.1.2. VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENTS NUMÉROS 1275-197 ET 1275-200

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-197 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone C3-1005;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-200 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les grilles des usages et des normes des zones H1-202, H1-446, H1-731-A, H1-750-A et A-810-A;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1275-197 et 1275-200 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

13-10-23-30 Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le conseil **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1275-197 et 1275-200 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

18. DÉVELOPPEMENT

18.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

18.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

19. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

20. CULTURE

Aucun sujet traité.

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1. COORDINATION DE LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA ZONE DE GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT, DU HAUT-SAINT-LAURENT ET DU GRAND MONTRÉAL

CONSIDÉRANT le Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026;

CONSIDÉRANT QUE la gestion intégrée du Saint-Laurent est un processus permanent basé sur la concertation de l'ensemble des décideurs, des usagers et de la société civile pour une planification et une meilleure harmonisation des mesures de protection et

d'utilisation des ressources de cet important écosystème, et ce, dans une optique de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec met en place des tables de concertation régionales;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) prévoit la reconnaissance, par les articles 14 et 15 de la Loi sur l'eau, des organismes désignés pour la coordination des tables de concertation régionales (TCR) et des plans de gestion intégrée régionaux découlant des travaux de la TCR;

CONSIDÉRANT QUE le territoire visé par la table de concertation régionale, incluant le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, va d'Akwesasne à Lanoraie;

CONSIDÉRANT QU'il y a une entente de partenariat entre les comités suivants : Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent, Accès Fleuve/Comité ZIP Ville-Marie, Comité ZIP Jacques-Cartier et Comité ZIP des Seigneuries;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue par le MDDEFP avec les MRC contigües au fleuve Saint-Laurent et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 16 septembre 2013, où l'ensemble des représentants des municipalités régionales de comté concernées, de même que ceux de la CMM, considèrent que le comité ZIP Jacques-Cartier constitue une recommandation pertinente pour assurer la coordination de la table de concertation régionale sur la base de l'entente de partenariat signée entre les quatre (4) comités Zone d'intervention prioritaire (ZIP) œuvrant sur ce territoire;

POUR CES MOTIFS,

13-10-23-31

Il est proposé par monsieur **Mario Cadieux**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'inviter** le ministère de Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) à confier, sur la base de l'entente de partenariat signée entre les quatre (4) comités Zone d'intervention prioritaire (ZIP) présents dans cette zone, la coordination de la table de concertation régionale de la zone de gestion intégrée du Saint-Laurent, du Haut-Saint-Laurent et du Grand Montréal au comité ZIP Jacques-Cartier.

Proposition adoptée.

21.2. LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) HONORE SES ÉLUS D'EXPÉRIENCE

Les membres du conseil rendent hommage à monsieur Claude Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-sur-le-Lac, pour ses 30 années de vie municipale.

21.3. CONSTRUCTION D'UN HÔPITAL DANS VAUDREUIL-SOULANGES – APPUI DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur le directeur général dépose une correspondance de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges concernant leur appui dans le dossier du développement du projet de construction d'un hôpital à Vaudreuil-Soulanges.

Monsieur Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt, invite les membres à la grande assemblée publique qui aura lieu le 26 octobre 2013 à 10 h à la salle Paul-Émile-Meloche de la Cité-des-Jeunes.

21.4. DIMINUTION DE SERVICE À LA GARE DES COTEAUX : CORRESPONDANCE

Monsieur le directeur général dépose une correspondance de la municipalité des Coteaux concernant la fermeture du local de la gare de Via Rail à Les Coteaux. Monsieur Réal Boisvert, maire de la municipalité des Coteaux, explique la demande d'appui.

13-10-23-32

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'appuyer** la municipalité des Coteaux dans leurs démarches afin que le local faisant office de salle d'attente à la gare des Coteaux demeure ouvert aux usagers.

Proposition adoptée.

22. RAPPORT DES ÉLUS

Madame Patricia Domingos, mairesse de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, revient sur la question des trains dans notre région. Elle souligne l'importance de ce dossier et des actions à prendre après les élections municipales.

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, revient sur la question du pacte fiscal et des démarches à entreprendre avec les unions. Un projet de résolution sera déposé au prochain comité administratif sur le dossier.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est soulevée par les citoyens.

24. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Les membres remercient mesdames Gaëtane Legault, Diane Piacente, Nicole Loiselle et Maryse Sauvé ainsi que messieurs Réal Boisvert, Réal Brazeau et Marc-André Léger pour leur implication dans leur municipalité ainsi qu'à la MRC.

13-10-23-33

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **que** la séance **soit levée** à 21 h 2.

Proposition adoptée.

ROBERT SAUVÉ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier